

---

---

**N° 1996-1177 - déplacements et voirie - Sainte Foy lès Lyon - Acquisition d'une parcelle située chemins de la Croix Berthet et Vert et appartenant à la société Deviq Rhône-Alpes - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-sud -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 novembre 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement des chemins de la Croix Berthet et Vert à Sainte Foy lès Lyon, d'une parcelle de terrain cadastrée sous les numéros 233 et 235 de la section AT pour une surface de 2761 mètres carrés et appartenant à la société Deviq Rhône-Alpes.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté de lotissement n° LT 69 202 91 005 du 13 mars 1995 ;

**B - Propose** d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu l'article 3 de l'arrêté de lotissement n° LT 69 202 91 005 du 13 mars 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Approuve** ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,